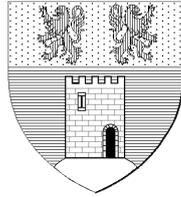


Commune de Lachau
1 place de la Mairie
26560 LACHAU

tél. 04 75 28 41 48
mairielachau26@wanadoo.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 mai 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	6

Date de la
convocation :
22/05/2019

DÉLIBÉRATION

n° DE 2019_25

OBJET :

Subventions aux associations

L'an deux mille dix-neuf et le trente-et-un mai à 21 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Lachau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNUS Philippe, Maire.

Étaient présents : Monsieur MAGNUS Philippe, Monsieur AMIC Philippe, Madame LAMBERT Sylvie, Madame AUDIBERT-GIBIER Monique, Madame TREMORI Marie-Line, Madame AMIC Michelle.

Étaient absents et excusés et représentés :

Étaient absents et/ou excusés et non représentés : Monsieur DE CARLO Roger, Monsieur COURNEDE Mathieu, Monsieur SEGUIN Jean-Jacques, Monsieur LAUGIER Robert.

Présents n'ayant pas pris part au vote :

Secrétaire de séance : Madame LAMBERT.

Monsieur le Maire expose plusieurs demandes de subventions présentées par différentes associations.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'importance de proposer des activités diverses durant la fête votive du 15 août ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de participer au financement des activités profitant aux administrés de la Commune ;

Après exposé du Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE d'accorder les subventions suivantes :

- à Lachau Vélo, proposant des activités cyclistes lors de la fête votive du 15 août, un montant de cinquante euros (50€).
- à l'association Artipays de Ballons, qui accueille et propose des spectacles de théâtre à la salle des fêtes de La Calandre, un montant de trente euros (30 €).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Philippe MAGNUS